

SYNDICALISME VIRTUEL OU SYNDICALISME DE TERRAIN ?

Débattre, combattre, militer : c'est sur le terrain que nos responsables et syndiqué(e)s du SNES et des syndicats de la FSU représentent les personnels. Dans les établissements et les instances, tous répondent présents quand il s'agit d'améliorer les conditions de travail et de rémunération. Présents sur les dossiers nationaux, mais également locaux, à l'étranger ou dans les COM.

Cette période d'élections professionnelles en est une bonne illustration. Pour les élections Education nationale, nos collègues, engagés dans les confections de listes, s'activent pour déposer les candidatures.

Pour les élections à l'AEFE, même date de scrutin (04.12.2014), mais calendrier préparatoire différent : les candidatures sont déposées, en centrale (CT, CCPC) et dans les pays (CCPL). On dit bien dé-po-sées : le SNES et les syndicats de la FSU ont fait à nouveau le choix de ne pas se présenter lorsqu'aucun représentant ou correspondant n'était sur place. **Pour nous, se porter candidat c'est être présent, et en mesure de siéger en cas d'obtention de siège : c'est le respect des personnels qui nous engage !**

D'autres organisations ont fait le choix, à l'AEFE, d'envoyer des candidatures depuis Paris, au risque, comme en 2010, de générer des sièges vacants. C'est leur problème, bien sûr, mais cela est aussi celui des personnels ! **Pour le SNES-FSU, il n'y a pas de syndicalisme virtuel, il y a la défense des personnels par la présence de terrain, par des interventions et des actions concrètes !**

Virtuel ou terrain ? Il faudra choisir !

Dans un autre registre, changements de rentrée au hors de France, avec le départ de Roger Ferrari après tant d'années de militantisme et de responsabilités au SNES-FSU. Départ du secteur également pour Edmond Porra et arrivée de Jérôme Nassoy, en poste au lycée français d'Alicante. Qu'ils en soient tous les 3 remerciés !



Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)
courriel : hdf@snes.edu

SOMMAIRE :

1. Elections professionnelles
2. Pagaille indemnitaire à Mayotte. De qui se moque-t-on ?
3. Commission consultative paritaire Mission laïque française du 22/09/2014
4. Rencontre avec le sénateur des Français de l'étranger JY Leconte le 9 septembre
5. Grève à Pondichéry : avec le SNES-FSU dans l'action
6. Compte rendu du stage hors de France des 21 et 22 août
7. Modalités d'inscription aux concours

1. Elections professionnelles

Cette rentrée est marquée par des opérations électorales professionnelles nombreuses et importantes en effet, les 3 fonctions publiques (Fonction publique d'État, Fonction publique Territoriale, Fonction publique Hospitalière) vont voter en même temps. Pour la FSU et pour ses syndicats nationaux les enjeux sont donc de taille.

Pour les personnels de l'AEFE, les élections professionnelles auront lieu à deux niveaux et 4 votes seront à faire.

Tout d'abord, les agents détachés devront élire leurs représentants à la commission paritaire administrative (CAPN) de leur ministère pour leur corps. À l'Éducation Nationale, la modalité de vote restera électronique. La période exacte du vote à l'Éducation nationale sera du jeudi 27 novembre au jeudi 4 décembre 2014 (jour de vote sur le lieu de travail, dans les établissements). Des notes émanant du SNES national ont déjà été adressées régulièrement. Le SNES hors de France est intervenu plusieurs fois auprès du MEN pour signaler que les adresses électroniques, qui devraient permettre aux personnels détachés de voter, tardaient à être communiquées. Il semblerait que celles-ci devraient être disponibles vers la fin de cette semaine. Elles devraient ensuite être communiquées à chaque électeur à partir d'IPProf. Une note spécifique sera adressée cette semaine à nos responsables pour leur rappeler ces modalités. Les informations seront aussi accessibles aux syndiqués à partir de la page élections professionnelles sur le site du SNES HDF à cette adresse : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?rubrique144>

À l'AEFE, les élections professionnelles auront également lieu et les agents devront voter pour le renouvellement du **comité technique (CT), des commissions consultatives paritaires centrales (CCPC) et locales (CCPL)**.

Localement, nos représentants procèdent à toutes les opérations concernant les CCPL. **Le vote aura lieu au SCAC (déposé ou envoyé) jusqu'au 4 décembre 2014 (date limite)**. Les syndicats de la FSU ont déposé des listes partout où nous avons des représentants ou des syndiqués qui avaient accepté d'être délégués de listes. Nous les remercions vivement. En revanche, nous avons décidé de ne pas présenter de liste là où notre présence n'était pas effective. En effet, la circulaire de l'AEFE précise que les listes devaient être déposées au SCAC. Certaines organisations syndicales ont décidé d'envoyer de Paris une candidature sans se soucier du devenir du siège qu'ils pourraient obtenir alors même qu'ils n'ont pas de syndiqué dans ce pays. C'est ainsi que lors des élections précédentes dans certaines CCPL, un siège est resté vacant pendant toute la durée du mandat. Ce n'est pas notre conception de la démocratie.

Au niveau du SNES hors de France et de la FSU (en lien avec les syndicats de la FSU représentés hors de France), nous procédons à toutes les opérations concernant le renouvellement du comité technique et des CCPC. Les dates du scrutin sont identiques. **La date limite de réception des votes à Nantes est fixée au 4 décembre 2014.**

Compte tenu des délais de transport il est donc impératif de voter dès réception de votre matériel de vote.

Une note spécifique sera adressée à chaque syndiqué pour lui expliquer précisément les modalités de vote.

Pour toute question concernant les élections professionnelles de l'AEFE, merci de nous écrire à elecaefe2014@snes.edu

Consultez la rubrique consacrée aux élections professionnelles sur le site SNES HDF élections <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?rubrique144>

2. Pagaille indemnitaire à Mayotte. De qui se moque-t-on ?

L'année écoulée a été très chargée sur le plan syndical. La forte combativité du SNES – Mayotte et sa capacité à mobiliser les enseignants a permis d'obtenir des avancées notoires au niveau indemnitaire :

- maintien sous le décret 96 des collègues arrivés avant le 1er janvier 2014
- indemnité d'éloignement (IE) minorée pour les collègues restant une 5ème année en sus de l'indexation mise en place au 1er janvier 2013
- indexation pour les agents contractuels et résidents
- défiscalisation des IE payées en 2012 ...

Cependant, l'application des décrets et textes réglementaires reste toujours aussi problématique dans ce nouveau département.

Malgré de multiples interventions auprès du Vice-rectorat et du Ministère, de très nombreuses académies n'ont toujours pas payé les indemnités d'éloignement dues aux collègues voir leur indemnité forfaitaire de changement de résidence (IFCR) rendant leur installation d'autant plus difficile.

Alors que nos collègues de Mayotte se font balader entre les services de leur académie d'origine et ceux du Vice-rectorat, le Ministère a publié la semaine dernière la circulaire d'application des nouveaux décrets. **Faisant fi de toutes les assurances écrites et orales données depuis juin 2013 (MEN, Préfecture et Vice-Rectorat de Mayotte), le MEN vient de décider le passage des collègues en 3ème année (arrivants d'août 2012 et, donc, aussi l'an prochain pour les arrivants d'août 2013) dans le décret transitoire où les I.E. sont dégressives.** Rappelons que ces enseignants devaient rester pour terminer leur 1er ou 2ème séjour dans le décret de 1996 avec le régime indemnitaire afférent bien plus avantageux. Par ailleurs, le Vice-recteur a aussi fait bénéficier tous ces collègues du voyage inter-séjour. La confusion est donc totale car depuis quelques jours certaines académies ont déjà versé l'I.E. (version décret 96 de 11,5 mois de traitement).

Un autre point préoccupant concerne le paiement de la dernière fraction d'IE des enseignants ayant décidé de rester une 5ème année à Mayotte. Certains ont reçu un avis des services gestionnaires de leur académie d'origine leur indiquant que cette dernière fraction ne pouvait leur être attribuée au motif que ces collègues n'avaient pas quitté Mayotte !!

En cette période d'insécurité réglementaire et juridique permanente, cette situation chaotique montre le peu de crédit qu'il faut accorder aux promesses du Ministère et du Vice-rectorat... et le peu de cas que l'employeur fait de ses enseignants !
Devant la mauvaise volonté des académies à verser ces indemnités, le SNES national a mis en place un modèle de recours juridique afin d'obliger les académies d'origine à accélérer ces paiements.

Autre point préoccupant : la baisse de la bonification retraite pour service hors d'Europe passant de 50% à 30% et ce, rétroactivement au 1er mars 2011, date de la départementalisation de Mayotte. D'une part, le code des pensions n'a pas été modifié et la bonification y est toujours de 50% pour Mayotte. D'autre part, cette nouvelle « règle » est appliquée de façon très curieuse puisque certains agents partis à la retraite en 2013 ont eu un taux de bonification de 50% alors que d'autres partis à cette rentrée se sont vus appliqués le taux de 30% !

La FSU est déjà intervenu en juin dernier auprès des ministères concernés mais aucune réponse ne nous a encore été transmise. Dès que les collègues lésés seront en possession de leur titre de pension, le secteur juridique du Snes étudiera les recours possibles.

Sur le plan professionnel et pédagogique, et alors que les besoins en formation sur place sont criants, l'administration n'applique pas les notes de service, ne convoque pas la CAPL chargée d'étudier les demandes de congé formation et, plus scandaleux encore, n'en attribue aucun.

En cette période de transition réglementaire et face à un gouvernement qui cède sous la pression puis, par la suite se moque des personnels en reniant ses engagements, la vigilance et l'action s'avère d'autant plus indispensable.
Adhérer et voter SNES-FSU lors des futures élections professionnelles !

3. Commission consultative paritaire Mission laïque française (MLF) du 22/09/2014

Commission consultative paritaire Mission laïque française (MLF) du 22.09.14

L'ordre du jour comportait trois points liés au recrutement : **le bilan de la campagne 2013/2014, le projet de calendrier pour 2014-2015**, ainsi qu'une **présentation de la plateforme** mise en place pour la campagne en cours (recrutement en ligne)

Sur ces points, **le SNES-FSU est intervenu pour rappeler les règles nécessaires de transparences et d'équité du recrutement**. Les candidats doivent être à égalité de traitement, c'est pour nous un aspect non négociable ! Nos interventions l'année dernière avaient permis de rétablir certaines dérives, notamment sur les conditions d'entretien des candidats, voire des résultats donnés individuellement avant la CCP !

Pour lire la suite et les autres points, voir la page d'accueil du site au lien suivant : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article301>

4. Rencontre avec le sénateur des Français de l'étranger, Jean-Yves Leconte le 9 septembre

Le 9 septembre dernier, le SNES HDF a rencontré Jean-Yves Leconte, Sénateur pour les français de l'étranger.

Le gel des contrats des personnels en centrale (AEFE) mais aussi au MAEE a été évoqué. Ce sont essentiellement des personnels de catégorie C dont l'indice de rémunération est le plus faible qui sont victimes de cette injustice. En effet, leur indice lié à l'échelon est gelé la durée du contrat alors que les cotisations retraite sont prélevées sur le salaire qu'ils devraient percevoir (échelon réel). Certes, à l'AEFE on parle de lissage sur la période du contrat, mais cela ne règle pas tout ! Comme nous l'avons rappelé, les éléments constitutifs des décrets 2014-77 et 2014-80 du 29 janvier 2014 sur la revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C doivent s'appliquer, y compris le rééchelonnement pour les agents C. Au delà, le SNES a également dénoncé la mesure injuste et non fondée pour nous, qu'est le gel d'indice de tous les personnels de la centrale en détachement sur contrat.

Le SNES est ensuite revenu sur la politique du MAEE consistant à fixer un plafond d'emploi pour les résidents mais aussi pour les recrutés locaux (environ 4500) des établissements en gestion direct de l'Agence. Cela conduit à des aberrations puisque certains établissements sont obligés de recruter plusieurs vacataires accentuant ainsi la précarité de ces personnels.

Afin de résorber le nombre conséquent de TNR (environ un millier 1er et 2d degrés confondus), le Sénateur nous indique avoir été à l'origine d'une initiative consistant à prélever une partie des 54 000 postes réservés à l'éducation nationale (promesse Hollande) et de mettre 6000 de ces postes au profit du réseau. Le SNES-FSU avait par ailleurs été à l'origine d'une autre demande similaire auprès du Sénateur Richard Yung.

Le sujet sensible de la MICEL en Turquie a également été abordé. Sur ce sujet aucune nouvelle n'est tangible depuis la visite du Président de la République en Turquie en janvier dernier, alors qu'il a été alerté et que les attentes des collègues sont grandes. Le SNES-FSU a donc rappelé les revendications des personnels, notamment sur le rejet des contrats bornés qu'a imposé le MAE (2 + 2 + 1) ou sur le fait que les collègues de la MICEL ne bénéficient d'aucun avantage familial alors qu'ils scolarisent leurs enfants dans le réseau AEFE. Par ailleurs, nous considérons que l'application de la loi Sauvadet sur la résorption de la précarité s'est fait, pour ces agents de droit public, a minima.

Tous ces points seront bien sûr suivis, avec reprise de contact auprès du Sénateur et de tous les parlementaires qui sont aussi en charge des questions liées au réseau d'enseignement français à l'étranger.

5. Grève à Pondichéry : avec le SNES-FSU dans l'action

Les collègues du Lycée français de Pondichéry se sont lancés dans une action forte de grève début septembre, pour la défense de tous les personnels. La plate-forme faisait suite à une nette dégradation de la situation sur place. Elle comportait notamment le non-respect d'un engagement de contrat tel que proposé en CCPLA de mars 2014, une réaction à l'attitude autoritariste de la direction, se traduisant par exemple par l'imposition arbitraire d'heures de majoration pour effectif faible imposées à certains collègues, ou dénonçait le défaut d'informations et de transparence dans les rémunérations et les grilles d'avancement des personnels de droit local. Dans ce contexte très large, les collègues avaient ciblé leurs revendications immédiates sur deux points concrets :

- La nomination d'un médiateur de l'AEFE ou de l'Ambassade de France afin de trouver des solutions pour qu'un climat de sérénité et des conditions de travail acceptables soient retrouvés.
- L'accès rapide à un contrat correspondant aux engagements pris en CCPLA pour un collègue de droit local.

La première revendication a abouti, dans la mesure où elle a conduit à la visite du Conseiller culturel. Les collègues lui demanderont que la médiation ait lieu dans la durée puisque, hormis le 1er point du préavis, les autres ne peuvent se mesurer rapidement.

La seconde tarde un peu à se concrétiser, malgré quelques évolutions dans le dossier. L'administration doit pourtant entendre et respecter ses engagements, les personnels, mobilisés, y veilleront.

Cette action locale montre une fois encore que c'est la présence syndicale et l'action des personnels sur le terrain qui permet d'obtenir des avancées, pour la défense et le respect des droits de tous !

6. Compte rendu du stage hors de France des 21 et 22 août

Le stage hors de France de rentrée s'est déroulé les 21 et 22 août 2014 dans les locaux du SNES et une quinzaine de pays étaient représentés : Algérie, Allemagne, Angola, Autriche, Belgique, Canada, Cambodge, Colombie (Bogota, Cali), Espagne (Barcelone, Madrid), Haïti, Liban, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Mexique (Guadalajara). Des militants du SNEP-FSU, Syndicat National de l'Éducation Physique, ont également participé au stage.

Frédérique Rolet, co-secrétaire générale du SNES, a fait le point sur la situation en France : le pacte de responsabilité, qui prévoit 50 milliards d'économies sur 3 ans, entraîne une politique d'austérité à laquelle la fonction publique n'échappe pas ; les organisations syndicales dénoncent unanimement le gel du point d'indice jusqu'en 2017. Le Ministère de l'Éducation Nationale est préservé pour ce qui est des emplois, l'engagement sur les 54000 créations de postes ayant été confirmé ; néanmoins, il doit faire face à une crise du recrutement qui perdure

et s'accroît. Trois grandes consultations seront organisées par le MEN cette année, la profession devra s'en emparer : nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, évaluation des élèves, nouveaux programmes en collège.

A l'étranger, les déconventionnements à Agadir et Mexico sont révélateurs de la politique actuelle concernant l'enseignement français à l'étranger, qui tend vers la privatisation du réseau. Le SNES et la FSU pour leur part estiment que l'éducation n'est pas une marchandise et continuent à revendiquer un véritable service public d'éducation à l'étranger. Le Plan d'orientation stratégique (POS 2014-2017) de l'AEFE ne traduit ni la priorité à l'éducation à l'étranger, ni l'amélioration des indemnités et des conditions de travail que les personnels attendent sur le terrain. La fragilisation du budget de l'AEFE entraîne aussi le maintien du plafond d'emplois, alors que près d'un millier de collègues sont titulaires non résidents (TNR), fonctionnaires en situation de précarité...

Par leur présence partout sur le terrain, les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUipp) ont une capacité réelle à mobiliser, il faudra continuer à s'en saisir pour entrer dans l'action et faire avancer les dossiers. Dans ce contexte, la syndicalisation est plus que jamais nécessaire. Le nombre d'adhérents au SNES hors de France est en constante augmentation depuis 6 ans, poursuivons sur cette voie !

Un tour de table des sections a permis d'observer que localement, les raisons d'agir ne manquent pas et que l'action syndicale, quand elle se donne un objectif concret et précis, peut permettre une mobilisation forte des personnels et finir par payer. Comme par exemple à Alger où, à force de détermination dans l'action sous l'impulsion de la section SNES, les recrutés locaux ont fini par obtenir une revalorisation salariale conséquente et évidemment légitime !

Le stage a ensuite permis d'aborder les élections professionnelles 2014, le rôle des Commissions consultatives paritaires locales et centrales (CCPL et CCPC), les dossiers indemnitaires (ISVL, avantage familial, droits de première inscription...), les droits et conditions de travail des recrutés locaux, les nouveaux textes importants de l'AEFE (temps partiels, stagiaires, circulaire de rentrée, guide de gouvernance), ainsi que le travail du secrétaire de section (S1), la trésorerie et la syndicalisation.

Forts de ces échanges constructifs, les responsables et militant-es SNES-FSU (et SNEP-FSU) ont pu repartir dans leurs établissements et pays respectifs, prêts à s'engager dès la rentrée dans l'action syndicale, pour une année toute particulière compte tenu de l'échéance très proche des élections professionnels au MEN, comme à l'AEFE.

7. Modalités d'inscription aux concours

A noter sur le site un article consacré aux modalités d'inscription aux concours de recrutement des professeurs de l'Education nationale au lien suivant :

<http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article302>

Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France et des COM
Annie DELPORTE, Jérôme NASSOY,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD,
Membres du Secteur Hors de France.
PS/AD/JN/HN/LP